



BULLETIN DE SOLIDARITÉ - PARTICULIERS

MERCI D'IMPRIMER CE BULLETIN ET DE L'ENVOYER,
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT
AUX RESTOS DU CŒUR, 8 RUE D'ATHÈNES, 75009 PARIS.

Nom Prénom :

N° Donateur :

Adresse :

Code postal :

L'adresse est indispensable pour l'administration fiscale.

Ville :

Email :

- Je demande à recevoir mon reçu fiscal par mail
- Je ne souhaite pas recevoir d'informations des Restos du Cœur sur mon adresse mail
- Je souhaite recevoir votre documentation «Legs, donation et assurance-vie»



Oui, j'approuve l'action des Restaurants du Cœur pour aider les plus démunis en donnant :

- 30 € Pour assurer un repas quotidien pendant un mois
- 90 € Pour assurer un repas quotidien durant tout l'hiver
- 180 € Pour assurer un repas quotidien à un parent isolé et son enfant durant tout l'hiver
- 521 € Pour aider une famille tout l'hiver
- Autre montant €



Je joins un chèque à l'ordre des Restaurants du Cœur

OU

Je fais un don par carte bancaire (sauf carte American Express)

N° de CB (16 chiffres)

Date d'expiration / (mois / année)

Date du don / / (jour / mois / année)

Signature obligatoire

La loi Coluche vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 75 % de votre don, avec un plafond de 521 €. Au-delà, et dans la limite de 20 % de vos revenus imposables, la déduction est encore de 66 %. Si vous dépassez cette limite, l'excédent vous donnera droit à un crédit d'impôt sur les cinq années suivantes.

Pour toute information complémentaire, contactez le service Donateurs des Restos du Cœur :
01 53 32 23 27 - service.donateurs@restosducoeur.org

